



Madame **Mireille Pelet**, Présidente, ouvre la séance à 20h03. Elle souhaite une cordiale bienvenue aux Conseillères et Conseillers ainsi qu'à la Municipalité. Elle précise que le rapport sur les comptes 2016 sera présenté par la Commission de gestion, et non la Commission des finances comme indiqué sur l'ordre du jour. De même, ce sont les articles 2 et 13 des statuts de l'ASIME qui seront soumis au vote ce soir, et non les articles 2 et 3. Aucune autre remarque n'étant formulée sur l'ordre du jour, celui-ci est adopté.

## 1 Appel

Monsieur **Lionel Lemaire** procède à l'appel. Le Conseil compte actuellement 41 membres. 22 membres sont présents ce soir, 6 sont absents et 13 excusés. Le quorum étant de 13 membres, le Conseil peut valablement délibérer.

## 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2016

**Madame la Présidente** demande si quelqu'un a une remarque à faire ou désire que l'on fasse la lecture du procès-verbal. Ce n'est pas le cas, on passe donc au vote.

⇒ **Le procès-verbal est accepté par 19 oui et 2 abstentions** (rappel art. 25 RCg : la Présidente ne participe pas aux votes à main levée).

## 3 Assermentations éventuelles

**Madame la Présidente** donne lecture de l'article premier du règlement de notre Conseil général qui stipule que « *Pour être admis au Conseil général, il faut être électeur au sens de l'article 5 LEDP, domicilié dans la Commune et avoir prêté serment* ».

Personne ne désire être assermenté ce soir. Le Conseil compte donc toujours 41 membres, dont 22 sont présents ce soir.

## 4 Comptes communaux 2016

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur **Pierre Lanthemann**, Syndic, qui qualifie les comptes 2016 d'excellents. L'excédent de recettes avant amortissements extraordinaires de CHF 99 353.– a permis de procéder à CHF 82 700.– environ d'amortissements extrabudgétaires. Ces recettes proviennent en partie du décompte final de la facture sociale, qui avait été sous-estimée dans les comptes de l'année précédente. Pour le surplus, les charges de fonctionnement sont restées d'une stabilité remarquable.

Il a été procédé à un amortissement extrabudgétaire de CHF 52 000.– sur les travaux de réfection du bâtiment de la poste. Un dépassement de budget, lié à la réfection du local de jeunesse, a été effacé par le biais de cet amortissement. Les abris PC, qui ne sont plus que d'utilité communale, ont été amortis de CHF 10 000 comme d'habitude.

Comme à l'accoutumée, Monsieur le Syndic parcourt et commente rapidement le budget.

### **Administration générale**

Les charges sont proches du budget et les recettes sont supérieures de CHF 9 000 à celles attendues.

Les charges de personnel ont été sous-estimées en raison du départ de deux municipaux, leur cadeau de départ n'ayant pas été budgétisé. S'agissant des dons et subventions, le Journal de Morges, qui s'est séparé



de son groupe parent, a approché les communes en vue de récolter des fonds. La Municipalité s'est alignée sur les communes voisines, et a décidé d'accorder une subvention au journal.

### ***Recettes fiscales***

Les recettes de l'impôt sur les personnes physiques sont supérieures à celles budgétisées. S'agissant des recettes issues de l'impôt sur les personnes morales, elles sont légèrement en-dessous des attentes.

Les recettes fiscales étant restées globalement stables, notre participation au fonds de péréquation demeure stable également.

### ***Domaines et bâtiments***

Certaines charges imprévues, telles que le changement des distributeurs de savon et de papier dans les écoles ou les frais d'avocat liés aux décomptes finaux de l'extension du collège du Forvey, sont compensées par la surestimation d'autres postes de frais dans le budget, si bien que les comptes sont éloignés de seulement CHF 81.30 du budget.

### ***Parcs, places et cimetières***

Le terrain de la place de jeux étant maintenant stabilisé, un nouveau système d'arrosage a été installé.

Le cèdre situé sur le parvis du Four a été abattu, ce même parvis ayant également été creusé pour permettre l'implantation d'un socle destiné à recevoir l'arbre de Noël.

S'agissant du cimetière, le jardin du souvenir est maintenant en place. Monsieur le Syndic relève quelques problèmes qui ont causé des frais imprévus, toujours au cimetière.

### ***Ordures ménagères***

Ce dicastère fonctionne selon le principe des recettes affectées. La perception d'une taxe forfaitaire auprès des entreprises a permis d'affecter un montant à la réserve.

### ***Égouts et épuration***

Pas de grosses taxes d'introduction cette année. Plusieurs nouvelles constructions sont toutefois en cours, et une autre pourrait commencer prochainement.

CHF 43 000 ont été versés à la réserve. Cette réserve est, pour rappel, absolument nécessaire en vertu du PGEE (Plan général d'évacuation des eaux). Ce fonds doit permettre, à l'échéance, de restaurer le système séparatif installé il y a maintenant plus de trente ans.

Un entretien régulier est assuré sur ce réseau. Il n'y en a pas eu en 2016, mais il y en aura certainement une autre année. Monsieur le Syndic confirme toutefois que des contrôles préventifs, tels que l'examen des conduites à la caméra, sont effectués régulièrement.

### ***Instruction publique et cultes***

L'hébergement de nos élèves, petits et grand, tant à Romanel qu'à Morges, est payé à l'ASIME. Les montants sont conformes au budget. Toutefois, au niveau du groupement, nous sommes devenus la plus petite des trois communes, alors que nous avons longtemps été la plus grande des trois.

### ***Police***

Monsieur le Syndic rappelle que nous n'avons aucune influence sur la facture policière.



### **Défense incendie et protection civile**

La participation au financement du SIS Morget ainsi que celle à la protection civile sont conformes aux prévisions.

### **Sécurité sociale**

La facture sociale est calculée sur la base des recettes aléatoires de la Commune : la moitié des droits de mutation, des impôts sur les gains immobiliers et des impôts sur les successions et donations, de même que 30% de l'impôt sur les frontaliers, sont ainsi affectés à cette facture sociale.

Monsieur le Syndic rappelle qu'il est par nature difficile de prévoir douze mois à l'avance le niveau des recettes aléatoires.

### **Services industriels**

Le service des eaux fonctionne également selon le principe des recettes affectées. Une attribution au fonds de réserve de CHF 2 000 a pu être effectuée.

### **Conclusion**

Monsieur le Syndic conclut en rappelant les chiffres principaux : les comptes 2016 laissent apparaître un excédent de recettes avant amortissements extrabudgétaires de CHF 99 000. Une fois les amortissements extrabudgétaires comptabilisés, ce sont CHF 16 492 qui viennent s'ajouter au capital de notre Commune, lequel s'élève désormais à CHF 864 528.23.

Madame la Présidente passe la parole à Madame **Francine Kohler** qui donne lecture du rapport de la Commission de gestion. Celle-ci s'est réunie les 9, 16 et 23 mai 2017 pour examiner les comptes préparés par la Municipalité. Monsieur le Syndic était présent lors de la première séance.

La Commission relève en substance que l'excédent de recettes comptabilisé est essentiellement lié aux recettes fiscales supérieures aux prévisions, en matière d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques et d'impôt sur les successions.

La situation financière de la Commune est globalement jugée positive, avec une réserve toutefois quant aux disponibilités faibles, conséquence des investissements récents réalisés avec l'agrandissement de l'école et la réaffectation de la Poste.

Le contrôle par sondage des pièces comptables et documents réalisé par la Commission n'a révélé aucune anomalie.

Le rapport de la fiduciaire BDO, présenté à la Commission, considère les comptes communaux 2016 comme conformes à la Loi sur les Communes et au Règlement cantonal sur la comptabilité des Communes.

La Commission suggère au Conseil de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2016, d'adopter les comptes et le bilan tels que présentés, et de la libérer de son mandat de contrôle pour l'exercice 2016.

**Madame la Présidente** ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée, elle est donc close. On passe au vote.

⇒ **Les comptes 2016 sont acceptés à l'unanimité.**



## 5 Préavis N° 8 : relatif à l'adoption de la modification des articles 2 et 13 des statuts de l'Association Scolaire Intercommunale de Morges et Environs (ASIME)

Madame la Présidente passe la parole à Madame **Isabelle Bonvin**, Municipale en charge des Écoles. Celle-ci explique que le préavis est très complet, dans un souci de transparence. Elle propose d'en donner un résumé.

En 2008, le Conseil a adopté les statuts de l'ASIME. Cette association gère désormais les bâtiments scolaires, les transports des élèves, les camps ainsi que les activités extrascolaires telles que les devoirs surveillés.

Le préavis présenté au Conseil ce soir vise à modifier certains éléments du fonctionnement de l'association.

Jusqu'à ce jour, l'association n'est propriétaire d'aucun bâtiment, ce qui signifie qu'elle loue aux communes les locaux qu'elle utilise. Un bâtiment à la Vallée de Joux, propriété de la Ville de Morges, était utilisé depuis longtemps par les élèves morgiens pour les camps de vacances et l'école à la montagne. À la création de l'ASIME, tous les élèves du périmètre de l'association ont pu en bénéficier.

Ce bâtiment a malheureusement atteint la fin de sa vie utile. Des discussions entre la ville de Morges et l'ASIME ont eu lieu depuis deux ans. La zone des Grandes-Roches étant protégée, toute rénovation, toute transformation passent par des procédures complexes d'obtention de permis de construire. À ce jour, la ville de Morges n'a pas trouvé de solution convaincante en ce sens.

Il y a un an, une nouvelle opportunité s'est présentée à l'ASIME. L'association « Vacances des jeunes » est propriétaire d'un chalet à la Vallée de Joux, qu'elle utilisait jusqu'ici pour les élèves lausannois.

Les activités de cette association s'essouffent toutefois ; le bâtiment n'est plus utilisé conformément à son but premier. Le comité de l'association, qui souhaitait se débarrasser de cet immeuble, cherchait un repreneur partageant des buts similaires aux siens.

L'ASIME a pu s'entendre avec l'association et a racheté ce bien, réalisant une très bonne affaire. Le but de l'association « Vacances des jeunes » n'était en effet pas de réaliser un gain sur la vente, mais avant de remettre le bâtiment.

Le bâtiment nécessite toutefois d'importants travaux de rénovation. Pour financer ces travaux, l'ASIME peut contracter des crédits. Toutefois, n'étant pas propriétaire de biens particuliers, elle doit être cautionnée par les communes.

Le plafond d'endettement actuel de l'ASIME est d'un million de francs, et il n'a jamais été tellement utilisé. Aujourd'hui, l'ASIME a besoin de deux millions de francs pour rénover ce bâtiment, ce qui implique une modification de certains éléments fondamentaux de ses statuts.

Ce préavis a donc pour objet la modification de deux articles des statuts de l'ASIME. La première modification porte sur l'art. 2, qui définit le but de l'association. La modification du premier alinéa est purement terminologique ; elle adapte la désignation des cycles scolaires à la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire (LEO).

La seconde modification, qui concerne l'art. 13 des statuts, est la plus importante. Elle porte le plafond d'endettement de l'ASIME à deux millions de francs, et définit la clé de répartition du plafond d'endettement pour chaque commune. Pour Romanel, la quote-part s'élève à ce jour à CHF 43 000.-.

Madame la Municipale conclut en indiquant que ces modifications sont très importantes pour l'ASIME, car elles permettront de réaliser les travaux de rénovation en une seule fois, de sorte que le bâtiment sera prêt dès la rentrée 2018.

Madame la Présidente passe la parole à Madame **Simone Baumann** pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc. Au vu des nombreux éléments techniques contenus dans ce préavis, celui-ci est retranscrit dans son intégralité.



**« Le premier objet qui nous est soumis est la modification de l'ARTICLE 2, Alinéas 1 à 3.**

*La modification des alinéas 1, 2 et 3, qui touchent au but de l'association, est uniquement une adaptation des statuts de l'ASIME suite à la nouvelle loi sur l'enseignement secondaire du 7 juin 2011 (LEO) et de son règlement d'application du 2 juillet 2012 (RLEO).*

*Absolument rien de change, si ce n'est le vocabulaire.*

**Le deuxième objet concerne la modification de l'ARTICLE 13, Alinéa 13.**

*Après 3 ans de discussions, réunions, réflexions, le lieu où nos enfants passeront dorénavant leurs camps se décide ces jours-ci.*

*Le 7 février 2014, le rapport du Service patrimoine de la Ville de Morges a mentionné : « la bâtisse (les Grandes Roches) est dans un état de vétusté avancé. Elle doit être entièrement rénovée et transformée pour sa mise en conformité. Les équipements et installations doivent être entièrement changés ou remis à neuf ». Le comité de direction de l'ASIME et la Ville de Morges (propriétaire des Grandes Roches) s'interrogent sur son avenir : renouveler l'autorisation d'exploiter les Grandes Roches qui arrive à échéance le 31 décembre 2017 ou trouver une solution alternative ?*

*Par la suite, divers études ont été entreprises pour identifier la rénovation ou la reconstruction du bâtiment des Grandes Roches, un avant-projet auprès des autorités cantonales a même été déposé au mois d'octobre 2015. En parallèle de ces démarches, le Comité de direction de l'ASIME a lancé une étude pour trouver une solution alternative. Un projet a particulièrement retenu leur attention : la reprise du Centre Marcel Barbey.*

*Nous n'allons pas vous répéter ce soir les détails des démarches entreprises en faveur des Grandes Roches ou du Centre Marcel Barbey, ainsi que les procédures à suivre. Tout ceci vous est très bien détaillé dans le préavis Municipal no 8 de la Législature 2016-2021 en votre possession et par Madame Bonvin, Municipale et Présidente du Comité de direction de l'ASIME.*

*La question qui se pose est : acceptons-nous une élévation du plafond d'endettement de l'ASIME de CHF 1'000'000.- à CHF 2000'000.- qui permet à l'Association de financer l'acquisition du Centre Marcel Barbey de CHF 190'000.- d'une part, puis les travaux de rénovation et de transformation imés actuellement à CHF 1750'000.- d'autre part ?*

*En d'autres termes, voulons-nous une démolition et reconstruction très couteuse des Grandes Roches diminuée d'un tiers de sa capacité d'accueil ou préférons-nous rénover le Centre Marcel Barbey gracieusement offert par l'Association Vacances des Jeunes à un coût inférieur ?*

*Pour mémoire, l'article 33, paragraphe 2, des statuts de l'ASIME règle la répartition de la responsabilité interne pour les dettes : « envers les tiers, les communes sont responsables solidairement des dettes de l'association ». Cette question de la répartition par commune, qui nous est également soumise à approbation ce soir et qui sera inscrite dans les statuts de l'ASIME, c'est-à-dire d'une demie en fonction de la population au 31 décembre de l'exercice et d'une demie en fonction du nombre d'élèves fréquentant les établissements au 1<sup>er</sup> octobre de l'année précédant l'exercice. Selon les comptes de l'ASIME 2016, le nombre d'habitants se monte à 23'806 au 31.12.2016 et 2'423 élèves enclassés au 01.10.2015. Les coûts de l'ASIME s'élèvent à un peu plus de CHF 11'000'000.- et nous soulignons que Morges en supporte bien sûr la plus grande partie.*

*En ce qui concerne notre commune, notre participation à l'ASIME pour l'exercice 2016 se monte à près de CHF 224'000.-, ce qui correspond à environ 2% du montant total des 9 communes. Donc, le risque financier supplémentaire pour Romanel-s/Morges provenant de l'augmentation de CHF 1'000'000.- du plafond d'endettement est d'environ CHF 20'000.-. Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas de déboursier ce montant, mais de le cautionner. Notons que la commune a touché environ CHF 293'000.- de loyers scolaires pour l'exercice 2016.*



Entendu que :

- *Il est primordial de continuer d'offrir à nos enfants un endroit adapté et de qualité. L'objectif pour le Comité de direction de l'ASIME et la Ville de Morges de transférer le personnel des Grandes Roches à l'ASIME (Comme cela a été fait pour le personnel administratif et celui du Service dentaire) est respecté.*
- *La démolition et reconstruction des Grandes Roches aurait entraîné une réduction de son volume et de sa surface d'un tiers, ce qui rendrait impossible la poursuite de l'organisation de camps selon le mode actuel.*
- *Le risque pour la commune est minime.*
- *Le Centre Marcel Barbey est offert à un coût bien inférieur à sa valeur.*

*la Commission vous recommande à l'unanimité d'accepter la modification des statuts telle que présentée dans le préavis Municipal no 08 de la Législature 2016-2021. La Commission suggère au Conseil d'accepter le préavis. »*

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur **Philippe Bataillard** demande à quoi correspond l'implication de la Commune dans le cadre de ce cautionnement. Monsieur **Pierre Lanthemann** lui répond que, matériellement, rien ne change.

L'engagement de la Commune n'aurait des conséquences que si l'ASIME ne parvenait pas à rembourser les dettes contractées. Dans ce cas de figure, Romanel n'aurait à payer que CHF 43 000. Monsieur le Syndic juge la charge comme étant plus morale que financière

Monsieur **Frank Lambelet** souhaite savoir ce qu'il adviendra du bâtiment des Grandes-Roches. La Commune de Morges pourrait-elle avoir des revendications envers les autres communes de l'ASIME s'agissant des Grandes-Roches, par exemple en rapport avec des frais de démantèlement ? Madame **Isabelle Bonvin** lui répond que non. La Commune de Morges est en train de négocier la vente de ce bâtiment. Quoi qu'il arrive, l'ASIME ne sera plus locataire des Grandes-Roches.

La discussion est close. On passe donc au vote.

⇒ **Le préavis municipal N° 8/2016-2021 est accepté avec 20 oui et 1 abstention**

## 6 Élections

*Madame Mireille Pelet cède la présidence de l'assemblée à Monsieur Lionel Lemaire pour l'élection à la Présidence.*

### **Présidence**

Monsieur **Lionel Lemaire** demande aux candidates et candidats de se manifester.

Madame **Mireille Pelet** se déclare candidate.

⇒ **Conformément à l'art. 9 al. 4 RCg, le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à pourvoir, Madame Mireille Pelet est réélue tacitement, sous les applaudissements de l'assemblée.**

*Madame Mireille Pelet reprend la présidence de l'assemblée.*

Madame **Mireille Pelet** remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui témoigne et regagne sa place pour l'élection de la Vice-Présidence.



### ***Vice-Présidence***

Madame la Présidente demande aux candidats de se manifester.

Monsieur **Lionel Lemaire** se déclare candidat.

- ⇒ **Conformément à l’art. 9 al. 4 RCg, le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à pourvoir, Monsieur Lionel Lemaire est réélu tacitement, sous les applaudissements de l’assemblée.**

### ***Scrutateurs***

Le bureau compte actuellement Mesdames Francine Kohler et Ruth Rapin comme scrutatrices, et Madame Ginette Bezençon et Monsieur Cyril Fotel comme scrutateurs suppléants. Tous se sont déclarés prêts à entamer un nouveau mandat.

- ⇒ **Conformément à l’art. 9 al. 4 RCg, le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à pourvoir, Mesdames Francine Kohler et Ruth Rapin sont réélues au poste de scrutatrices. Madame Ginette Bezençon et Monsieur Cyril Fotel sont reconduits dans leur rôle de scrutateurs suppléants.**

Madame la Présidente recueille l’accord de l’assemblée pour la conduite de l’élection des Commissions à main levée.

### ***Commission de gestion.***

La Commission de gestion est actuellement composée de Messieurs Lionel Lemaire (sortant), Madame Francine Kohler, Monsieur Philippe Bataillard, Madame Elisabeth Barbey et Monsieur Henri Schaer (démissionnaire).

Madame **Francine Kohler** propose Madame Micheline Mathyer.

Madame **Myriam Fracheboud** se porte candidate.

- ⇒ **Par 19 oui et 2 abstentions, sont élus à la Commission de gestion : Madame Francine Kohler, Monsieur Philippe Bataillard, Madame Elisabeth Barbey, Madame Micheline Mathyer et Madame Myriam Fracheboud.**

### ***Commission d’urbanisme***

La Commission d’urbanisme est actuellement composée de Madame Chantal Bataillard (sortante), Monsieur Jean-Jacques Lehmann, Madame Nicole Lemaire, Monsieur Marc-Henry Keuffer et Monsieur Daniel Gruaz.

Monsieur **Cyril Fotel** propose Monsieur Frank Lambelet.

- ⇒ **À l’unanimité, sont élus à la Commission d’urbanisme: Monsieur Jean-Jacques Lehmann, Madame Nicole Lemaire, Monsieur Marc-Henry Keuffer, Monsieur Daniel Gruaz et Monsieur Frank Lambelet.**

### ***Commission des finances***

La Commission des finances est actuellement composée de Monsieur Jonathan Barilier (sortant), Monsieur Michel Pelet, Monsieur Nicolas Longchamp (démissionnaire faute d’avis contraire), Monsieur Philippe Bataillard et Monsieur Sébastien Latin (démissionnaire faute d’avis contraire).



Madame la Présidente indique que Monsieur Jérôme Perrine, excusé ce soir, a accepté de rejoindre la commission. Avec l'aval de l'assemblée, elle l'ajoute à la liste des candidats.

Monsieur **Lionel Lemaire** se propose.

Monsieur **Pierre Lanthemann** fait remarquer l'absence de femmes dans la Commission.

Madame **Véronique Langenberger** accepte de se porter candidate.

⇒ **À l'unanimité, sont élus à la Commission des finances : Monsieur Michel Pelet, Monsieur Philippe Bataillard, Monsieur Jérôme Perrine, Monsieur Lionel Lemaire et Madame Véronique Langenberger.**

## 7 Communications municipales

Madame la Présidente passe la parole à la Municipalité, qui formule les communications suivantes :

### ***Départ à la retraite de Monsieur Jean-Claude Cretegy***

Monsieur **Claude Ruch**, Municipal, informe que Monsieur Jean-Claude Cretegy a fait valoir son droit à la retraite et terminera son mandat à la fin juillet. Pour le remplacer, la Municipalité a engagé un nouvel employé, Monsieur Thierry Marro.

Au nom de la Municipalité, Monsieur Ruch remercie chaleureusement Monsieur Jean-Claude Cretegy pour les services rendus durant de nombreuses années.

## 8 Propositions individuelles

**Madame la Présidente** n'a pas reçu de propositions écrites, mais rappelle que chacun est libre de s'exprimer.

### ***Fixation des réunions pour les commissions***

Madame **Chantal Bataillard** relève qu'elle a été convoquée pour une séance de la commission d'urbanisme à neuf heures du matin, durant les heures de travail. Lorsqu'elle a fait remarquer qu'une telle heure de convocation était peu pratique, il lui a seulement été répondu que l'architecte n'était « pas disponible un autre jour » et il lui a été suggéré de « prendre sa pause » pour assister à la séance. Madame Chantal Bataillard est très déçue de cette attitude.

### ***Sécurisation de la route du Moulin-du-Choc***

Madame **Chantal Bataillard** souhaite savoir si la Municipalité entend enfin entreprendre des démarches en vue de sécuriser le chemin du Moulin-du-Choc. Après trois chats, un chien et un âne écrasés, il est temps d'agir !

Lorsque la nouvelle route RC177 s'ouvrira, la situation empirera encore. Madame Chantal Bataillard craint que ses enfants, lorsqu'ils reprendront la ferme familiale, soient confrontés à des dangers intolérables.

Madame Chantal Bataillard relève finalement le caractère irrespectueux de certains automobilistes, qui ne se seraient pas arrêtés après avoir heurté ses animaux.

Monsieur **Philippe Bataillard** déplore également le manque de respect de certains usagers de cette route.

Monsieur **Claude Ruch** rappelle que la situation avait déjà été étudiée par le passé, sans qu'une solution satisfaisante n'ait pu être trouvée. Il s'agira donc de remettre l'ouvrage sur le métier et de prendre contact avec le voyer pour réévaluer la problématique de cette route.





Monsieur **Philippe Bataillard** est d'avis que cette route devrait être fermée. Monsieur **Pierre Lanthemann**, Syndic, indique que ce n'est malheureusement pas possible.

### **Projet d'horaire 2018 des transports publics**

Monsieur **Killian Schaer** a pris connaissance du projet d'horaire 2018 des transports publics et a constaté que, malgré les promesses d'améliorations formulées par les MBC, tant à Romanel qu'aux communes voisines, le nouvel horaire n'améliore pas la desserte de notre commune. Il souhaite savoir si les MBC ont indiqué à la Municipalité les raisons de ce *statu quo*.

Monsieur **Pierre Lanthemann** rappelle que les trois communes d'Aclens, Bremlens et Romanel fonctionnent ensemble dans ce dossier. Les MBC ont expliqué qu'une nouvelle ligne Bussigny-Morges pourrait voir le jour.

Les trois communes ont formulé des observations ensuite de la consultation mentionnée par Monsieur Schaer. Le Service de la Mobilité n'est, selon Monsieur le Syndic, pas très mobile, et tout changement nécessite des mois, voire des années.

Les trois communes se sont même déclarées prêtes à prendre en charge une part supplémentaire du déficit de la ligne en cas d'augmentation de la cadence de la ligne. Pour rappel, les déficits sont supportés pour un tiers par la Confédération, par un tiers par le canton, et par un tiers par les communes.

La Municipalité a en outre étudié une autre ligne Aclens-Echandens, qui rejoindrait à Echandens la ligne 705 à destination de l'EPFL. Pour que cette nouvelle ligne soit pérennisée, la participation des trois communes serait nécessaire. Il serait notamment nécessaire que les citoyens utilisent réellement cette ligne.

### **Statut de la commune de Romanel-sur-Morges vis-à-vis de la LAT**

Monsieur **Gérard Grand** demande des nouvelles quant au statut de notre commune en matière de LAT.

Monsieur **Pierre Lanthemann** indique que, suite au vote du Grand Conseil, la nouvelle année de référence pour la LAT est 2015, et non plus 2014 comme la Municipalité le craignait.

Madame **Martine Grangier** présente la liste des communes vaudoises dans son état au 20 mai 2015. Romanel-sur-Morges paraît sur cette liste avec un quota de 0.83. Madame Grangier précise que tout quota supérieur à 1 représente un dépassement de quota. Notre Commune n'est donc pas en dépassement sur la base des valeurs 2015 ; elle aurait pu l'être si les valeurs 2014 avaient été prises en comptes, puisque le quota aurait alors été de 1.21.

Monsieur **Gérard Grand** demande donc confirmation que nous n'aurons aucun terrain à déclasser.

Madame **Martine Grangier** confirme que 169 communes seront amenées à déclasser dans le canton, mais pas Romanel.

### **Sortie des aînés**

Monsieur **Daniel Gruaz** remercie la Municipalité pour la sortie des aînés.

### **Départ de Monsieur Jean-Claude Cretegy.**

Monsieur **Jean-Claude Cretegy** revient sur l'annonce de son départ. Dans la mesure où il croit n'avoir jamais fait l'objet d'une intervention au sein du Conseil, il en déduit que ses services n'ont pas été trop désagréables. L'**assemblée** le confirme !



**Utilisation de la salle du Forvey pour les séances du Conseil en été**

Monsieur **Jean-Claude Cretegny** propose d'utiliser la salle du Forvey, climatisée naturellement à 20-21° C, pour tenir les séances du Conseil lorsque les températures sont, comme ce soir, caniculaires.

**Madame la Présidente** rappelle que le poste de secrétaire du Conseil sera à repourvoir à la fin de l'année.

**Madame la Présidente** lève la séance à 21h12. Elle remercie les Conseillères et Conseillers de leur attention, et convie l'ensemble des personnes présentes à la traditionnelle verrée.

Au nom du Conseil Général

Mireille Pelet  
Présidente



Killian Schaer  
Secrétaire